

PROTOCOLE D'ACCÈS À UN MÉDECIN TRAITANT

ACCOMPAGNEMENT DES PATIENTS PRIORITAIRES À L'ACCÈS À UN MÉDECIN TRAITANT.

Le territoire de la CPTS Boost'up santé compterait
5 700 patients sans médecin traitant.

Un protocole a été défini pour accompagner les
patients prioritaires.

1 REPÉRAGE D'UN PATIENT PRIORITAIRE

Le professionnel de santé ou du secteur médico-social repère un patient prioritaire ne disposant pas de médecin traitant.

2 TRANSMISSION DE L'ORIENTATION AU CES

Le professionnel de santé ou du secteur médico-social transmet au Centre d'examen de santé (CES) de la CPAM les coordonnées du patient : nom, date de naissance et numéro de téléphone.

3 PRISE EN CHARGE PAR LE CES

Le Centre d'examen de santé (CES) de la CPAM contacte le patient et lui propose un rendez-vous afin de réaliser un bilan de santé. Le CES dédie une journée par mois la réalisation de ses bilans aux patients du territoire de la CPTS Boost'up santé.

4 ORIENTATION VERS UN MÉDECIN TRAITANT

Lors du bilan, la coordinatrice de la CPTS présente au patient, en cohérence avec son lieu de vie, des médecins généralistes acceptant de nouveaux patients. Le patient choisit un médecin et fixe un rendez-vous avec celui-ci. Le CES transmet ensuite le dossier médical au médecin sélectionné.

+ PATIENT A DOMICILE

Le Centre d'examen de santé (CES) peut réaliser les bilans directement au domicile du patient. Cette évaluation prend alors en compte les conditions d'accompagnement du patient ainsi que ses besoins en visites à domicile.

+ RETOUR D'EXPÉRIENCE

Le protocole est déployé depuis février 2026. À ce jour, 5 patients ont pu être orientés vers un médecin généraliste, dont 3 patients pris en charge à domicile.

* LES CRITÈRES DE PRIORITÉ SONT :

Patient sans médecin traitant déclaré ;
Patient atteint d'une affection de longue durée (ALD) ;
et/ou âgé de plus de 70 ans ;
et/ou bénéficiaire de la Complémentaire santé solidaire (C2S) ou de l'Aide médicale de l'État (AME).

* COORDONNÉES DU CENTRE D'EXAMEN DE SANTÉ

05.59.52.73.90

ou par mail : ces.cpam-bayonne@assurance-maladie.fr